CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413319866

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Action "atelier de mobilisation par la confection textile": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association d'aide aux populations précaires et immigrées (AAPPI). L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association AAPPI propose l'action « atelier de mobilisation par la confection textile» pour 20 personnes, dont 15 BRSA sur le territoire des $2^{\text{ème}}$ et $3^{\text{ème}}$ arrondissements de Marseille.

Cette action d'aide à l'insertion concerne un public féminin afin d'aider ces personnes en situation de précarité à construire leur parcours d'insertion.

Plus précisément, elle vise à rompre l'isolement des femmes tout en leur facilitant l'accès à une formation qualifiante et à un emploi en valorisant leur savoir-faire et savoir-être à travers la couture. A cet effet, des accompagnements individualisés et collectifs sont prévus. Un travail pédagogique est mis en place avec divers axes de travail ciblés dont le recours à un enseignement du français.

Les objectifs consistent à créer une réelle implication citoyenne en :

- travaillant à la mobilisation des personnes dans l'optique d'un parcours de formation, d'emploi et de promotion sociale ;

- rendant, à terme, les participantes autonomes dans leurs démarches administratives et de recherche d'emploi ;
- développant la créativité et la prise d'initiative ;
- mettant en exergue les compétences transférables.

En complément de l'action, l'AAPPI mobilise pour le public :

- un atelier linguistique français langues étrangères (FLE) en partenariat avec l'association « Mot à Mot » :
- les forums de l'emploi organisés par la cité des métiers (métiers d'agents entretiens et d'aide à la personne).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2016:

Sur 16 BRSA, 14 ont terminé leur parcours et deux sont sortis pour des problèmes de santé.

Pendant l'action:

- 4 ont suivi des cours d'alphabétisation avec l'association « Mot à Mot » ;
- 4 ont été accompagnées dans des démarches de soins pour une reconnaissance par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH);
- 2 ont été accompagnées par l'agence pour le développement et l'information sur le logement (ADIL) ;

Les sorties sont les suivantes :

- 1 a intégré une formation qualifiante à la rentrée 2017 ;
- 1 a intégré un accompagnement à l'emploi avec le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE);
- 4 sont en CDD.

Bilan intermédiaire de l'action 2017 arrêté au 31/10/2017 :

Sur les 22 BRSA ayant participé à l'action, 15 sont encore en cours d'accompagnement ; les arrêts prématurés sont liés à des problématiques santé.

Parmi les participantes ;

- 4 suivent des cours d'alphabétisation avec l'association « Mot à Mot » ;
- 10 ont participé à une session collective de prévention des impayés locatifs eau et énergie (COPILEE) dont le but consiste à sensibiliser sur les droits et devoirs des locataires ;
- 3 ont été accompagnées par l'agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL) qui intervient au sein de la structure depuis cette année ;
- 2 ont participé à des cours de sport.

Par ailleurs, l'ensemble du groupe a participé à la journée « cœur de femmes » le 08 mars 2017 et une action collective est en cours avec l'école primaire Félix Pyat.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2018 au 31/01/2019 avec un financement revu à la hausse. En effet, l'arrêt des aides accordées par le biais des contrats aidés a conduit l'association à recruter l'intervenant en contrat « classique ». Compte tenu des bons résultats de l'action, notamment en termes d'insertion professionnelle, le maintien des postes s'avère indispensable afin de pérenniser la qualité de l'action.

Ce rapport concerne le financement de l'association AAPPI selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL